PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL VILLE DE MONTRÉAL ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT



AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

L'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal tiendra une assemblée publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences de l'adoption des projets de règlement RCA08-08-0001-92 et RCA08-08-0001-93 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et du premier projet de résolution approuvant un premier projet particulier (PPCMOI) sur le lot 2 376 287 adoptés le 2 août 2016. Cette assemblée aura lieu le 29 août 2016, à 19 h, à la salle du Conseil de la mairie d'arrondissement située au 777, boul. Marcel-Laurin, Saint-Laurent.

Le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-92 a pour objet de :

- Modifier les normes de stationnement pour les établissements commerciaux dans les projets d'ensemble mixtes du secteur Bois-Franc et permettre les terrasses commerciales. Cette disposition est susceptible d'approbation référendaire et affecte toutes les zones de l'arrondissement où l'article 5.37 est applicable. Une demande peut provenir de toutes ces zones et de toutes zones contiguës à celles-ci;
- Modifier les normes relatives à l'affichage directionnel, les normes relatives à l'affichage sur poteau et sur socle en
 milieu urbain, certaines normes afin de régir l'affichage en vitrine pour certains établissements commerciaux et de
 services, modifier le calcul de la superficie de l'affichage et les délais d'affichage d'une enseigne annonçant la mise en
 vente ou la location d'un terrain ou d'un bâtiment. Ces dispositions ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire;
- Agrandir la zone H03-038 à même la zone P03-032, de telle sorte que les classes d'usage unifamiliale (h1) et bifamiliale (h2) soient autorisées sur les lots 2 378 592 et 2 378 638. Cette disposition est susceptible d'approbation référendaire et affecte les zones H03-038 et P03-032 délimitées approximativement au nord, par la rue Noorduyn et le chemin de fer, à l'est par les rues Toupin, Létang et Marette, au sud par la rue Saint-Charles et le Boulevard Henri-Bourassa et à l'ouest par la limite arrière des propriétés du 2225 au 3233, rue Sartelon. Une demande peut provenir des zones H03-038 et P03-032 et de toutes zones contiguës à celles-ci;
- Créer la zone P16-046 à même la zone S16-007 afin de permettre la classe d'usages Parc (P1) sur le lot 2 190 602 ainsi que l'ajout d'une disposition spéciale afin de permettre certains usages et constructions. Ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire et affecte la zone S16-007 délimitée approximativement au nord par le boulevard de la Côte-Vertu, le boulevard Décarie à l'est, la rue Gohier à l'ouest et le boulevard Edouard-Laurin au sud. Une demande peut provenir de la zone S16-007 et de toutes zones contigües à celle-ci.

Le projet de règlement numéro RCA08-08-0001-93 a pour objet de :

- Modifier les dispositions relatives à l'affichage selon le plan d'ensemble proposé pour les zones C08-076 et C08-077 situées dans le secteur Bois-Franc.
- Autoriser une enseigne supplémentaire en vitrine pour un bâtiment industriel de 4 étages et plus dans la zone S04-006.

Ces dispositions ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

Le premier projet de résolution approuvant le projet particulier (PPCMOI) visant à autoriser la démolition d'un bâtiment résidentiel existant au 5495-5497, boulevard Henri-Bourassa, et la construction d'un bâtiment mixte sur le lot 2 376 287 au cadastre du Québec en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5), a pour objet de :

Déroger au règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, notamment aux normes régissant l'usage, la structure de bâtiment, la hauteur, le coefficient d'occupation du sol maximal, les marges minimales avant, arrière et latérales et le stationnement. Ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire et affectent la zone H03-035 délimitée approximativement au nord, par l'emprise ferroviaire de la ligne Deux-Montagnes, au sud, par le boulevard Henri-Bourassa, à l'est, par la ligne latérale est de la propriété sise au 5375, boulevard Henri-Bourassa et à l'ouest, par la ligne latérale ouest de la propriété sise au 5555, boulevard Henri-Bourassa. Une demande peut provenir de la zone H03-035 et de toutes les zones contiguës à celle-ci.

Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du Conseil d'arrondissement désigné) expliquera les projets de règlement et le projet de résolution ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ces projets de règlements et le projet de résolution sont disponibles pour consultation au Bureau du citoyen, aux heures ordinaires de bureau.

Montréal, le 17 août 2016

Isabelle Bastien, avocate Secrétaire du conseil d'arrondissement PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL VILLE DE MONTRÉAL ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT



PUBLIC NOTICE PUBLIC CONSULTATION MEETING

The Borough of Saint-Laurent of the Ville de Montréal will hold a public consultation meeting in regards to the object and the consequences of the adoption of draft by-laws number RCA08-08-0001-92 and RCA08-08-0001-93 modifying by-law number RCA08-08-0001 on zoning and a resolution approving a particular project (PPCMOI) on lot 2 376 287, adopted on August 2, 2016. This consultation meeting will be held on August 29, 2016, at 7 p.m., at the Council Room located at 777, boulevard Marcel-Laurin, in Saint-Laurent.

The object of first draft by-law RCA08-08-0001-92 is to:

- Modify provisions on parking for commercial buildings in mixed projects in Bois-Franc sector and permit commercial terraces. This provision is likely to need public approval by referendum and affects all zones where article 5.37 is applicable. A request may come from all those zones and the adjacent zones;
- Modify provisions on directional display, signs on post and on base in urban area, provisions to rule display for commercial buildings, the calculation of the display area and the delay for a sign announcing the sale or rental of a land or a building. These provisions are not likely to need public approval by referendum;
- Enlarge zone H03-038 from zone P03-032, in a way that the classes of uses single-family and bi-family dwellings are authorized on lots 2 378 592 and 2 378 638. This provision is likely to need public approval by referendum and affects zones H03-038 and P03-032 approximately delimited to the north, by rue Noorduyn and the railway, to the east by rues Toupin, Létang and Marette, to the south by rue Saint-Charles and boulevard Henri-Bourassa and to the west by the rear limit of the properties located from 2225 to 3233, rue Sartelon. A request may come from zones H03-038 and P03-032 and all the adjacent zones;
- Create zone P16-046 from zone S16-007 to permit the class of uses Park (P1) on lot 2 190 602 and the adding of a
 special provision to permit certain uses and constructions. These provisions are likely to need public approval by
 referendum and affect zone S16-007, approximately delimited to the north by boulevard de la Côte-Vertu, to the east
 by boulevard Décarie, to the west by rue Gohier and to the south by boulevard Edouard-Laurin. A request may come
 from zone S16-007 and all the adjacent zones.

The object of draft by-law RCA08-08-0001-93 is to:

- Modify provisions on display according to the proposed plan for zones C08-076 and C08-077 in Bois-Franc sector;
- Authorize an additional sign in the showcase for an industrial building of 4 floors and more in zone S04-006.

These provisions are not likely to need public approval by referendum.

The **first draft resolution for a particular project (PPCMOI)** for the demolition of a residential building at 5495-5497, boulevard Henri-Bourassa, and the construction of a mixed building on lot 2 376 287, according to by-law number RCA10-08-5 is to:

• Derogate to by-law RCA08-08-0001 on zoning, including provisions on use, building structure, height, maximal floor space index, minimal front, rear and lateral setbacks, and parking. These provisions are likely to need public approval by referendum and affect zone H03-035 approximately delimited to the north by the right-of-way of Deux-Montagnes railway line, to the south by boulevard Henri-Bourassa, to the east by the lateral line of the property located at 5375, boulevard Henri-Bourassa and to the west by the lateral west line of the property located at 5555, boulevard Henri-Bourassa. A request may come from zone H03-035 and all the adjacent zones.

During this public meeting, the Mayor of the Borough, (or another Council Member designated), will explain this draft by-law and the consequences of its adoption and will listen to any person who intend to express themselves on this subject.

These draft by-laws and the resolution are available for consultation at the Citizens' Office, during regular office hours.

Montréal, August 17, 2016

Isabelle Bastien, lawyer Secretary of the Borough Council